

salutaire quand elle s'exerce dans certaines limites sous le contrôle de l'opinion. D'ailleurs l'alcoolisme exerce de tels ravages qu'il est nécessaire de l'arrêter au plus vite ; et, comme dit le D<sup>r</sup> Rochard, les mesures coercitives donnent des résultats plus sûrs et surtout *plus prompts* que les autres. Commençons donc par étudier les moyens dont dispose l'Etat pour servir la cause de l'hygiène qui est la cause même de la société.

## I

L'élévation des droits sur l'alcool a été souvent proposée et appliquée dans les Etats, toujours sous prétexte de décourager les consommateurs, souvent avec l'espoir seul de majorer les recettes et de remplir des caisses vides. Nombre d'économistes, d'hygiénistes y voient une excellente mesure, une panacée même. Le regretté D<sup>r</sup> Rochard en était un chaud partisan.

C'est, écrivait-il, une mesure simple, d'une exécution facile, qui n'apporte aucun changement dans la perception, et, si on en appliquait le produit au dégrèvement des boissons fermentées *dont il faut au contraire encourager la consommation*, les classes laborieuses n'auraient qu'à s'en applaudir. Il n'est pas d'impôt plus légitime que celui qui pèse sur un vice : il n'en est pas, en même temps, de plus salutaire. Si la consommation reste la même, c'est le fisc qui en bénéficie, et si elle diminue, c'est l'hygiène qui en profite.

Il n'y a rien de plus séduisant qu'une telle perspective. Malheureusement l'expérience montre qu'il y a loin souvent du rêve à la réalité. L'impôt sur l'alcool-poison est excellent en principe ; mais en fait il ne remédie pas au vice. Son élévation progressive n'amène pas une décroissance avérée de l'alcoolisme, et le dégrèvement des boissons fermentées qu'on fait coïncider avec elle n'a pas, nous le verrons, amélioré les conditions physiques et morales de la classe ouvrière.

Prenons des exemples. Celui de la Russie qu'on cite partout n'est pas démonstratif. De 1863 à 1882, les droits sur l'alcool ont doublé, et la consommation d'alcool a diminué de près de moitié dans la même période. Mais, pour être complet, il faut ajouter que les délits ont vu leur nombre réduit dans une proportion énorme et que la fraude s'est exercée dans une mesure correspondante. Quelle valeur reste aux statistiques *officielles* dans de pareilles conditions ! De nombreux auteurs ont fait une constatation identique, presque décourageante : l'élévation des droits sur l'alcool ne diminue pas la consommation d'une manière durable et augmente toujours la fraude.

On a souvent cité l'Allemagne comme la terre promise des alcooliques, à cause des droits très faibles qu'y payait l'alcool. Longtemps, en Prusse, ces droits n'étaient que de 33 francs 92 par hectolitre ; ils n'en rapportaient pas moins 261 millions de marks à l'Etat par an. En Bavière, le droit n'était que de 17 francs 50 ; en Wurtemberg, de 13 francs 60 seulement. Et les hygiénis-